



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 6.3 (PEPUDU)

N° de la demande : 2010-3851
Catégorie : **Catégorie C, sous-catégorie 6.3 (PEPUDU)**
Produit : Herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2
Numéro d'homologation : 27487
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2111215

Contexte

L'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 est homologué depuis le 17 octobre 2003. Cet herbicide est homologué pour la lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette, avec diverses utilisations sur les terres cultivées et non cultivées. Pour des précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 afin d'inclure une allégation de lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans la moutarde (jaune, brune et chinoise) (condimentaire et oléagineuse). Ce produit ne doit être appliqué qu'une seule fois, à une dose de 1,67 L/ha (901,8 g é.a./ha); le délai d'attente minimal avant la récolte est de sept jours.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise, car la formulation demeure inchangée.

Les travailleurs qui participent au mélange, au chargement ou à l'application du produit et qui réalisent des tâches dans les champs traités une fois les applications terminées ne devraient pas être exposés à des risques inacceptables si le mode d'emploi figurant sur l'étiquette est respecté.

Les données sur les résidus fournies en appui de l'élargissement du profil d'utilisation aux graines de moutarde (condimentaire et oléagineuse) ont été examinées. Ces données provenaient d'essais contrôlés réalisés au Canada au cours desquels le canola, la culture représentative du sous-groupe de cultures 20A, a été traité avec du glyphosate et récolté conformément aux instructions de l'étiquette.

Limites maximales de résidus

La recommandation de limite maximale de résidus (LMR) de glyphosate dans et sur les graines de bourrache officinale, de cuphée, de vipérine, de caméline cultivée, de vélar d'Orient, d'asclépiade, de moutarde condimentaire, de moutarde oléagineuse, de radis oléifère, de pavot, de sésame et de julienne des dames se fonde sur les conseils donnés dans PRO2005-04 (« Orientations concernant l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides à la lumière de données d'essais sur le terrain »). D'après les données sur les résidus et la méthode statistique de détermination des LMR, les LMR de glyphosate sur et dans les graines de bourrache officinale, de cuphée, de vipérine, de caméline cultivée, de vélar d'Orient, d'asclépiade, de moutarde condimentaire, de moutarde oléagineuse, de radis oléifère, de pavot, de sésame et de julienne des dames seront établies comme il est indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain ayant servi à la détermination de la limite maximale de résidus (LMR) de glyphosate.

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (g é.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			Min	Max		
Canola	Foliaire généralisée 900-2700	6-8	<0,17	3,8	--	10 ppm pour les graines de bourrache officinale, de cuphée, de vipérine, de caméline cultivée, de vélar d'Orient, d'asclépiade, de moutarde condimentaire, de moutarde oléagineuse, de radis oléifère, de pavot, de sésame et de julienne des dames

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale supplémentaire n'est requise pour l'utilisation avant récolte de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 sur la moutarde (jaune, brune et chinoise) (condimentaire et oléagineuse). L'utilisation de ce produit avant la récolte sur la moutarde ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour l'environnement étant donné que la méthode, la dose et le calendrier d'application sont les mêmes que ceux homologués pour d'autres utilisations avant la récolte. Les préoccupations environnementales ont été atténuées par le biais d'énoncés adéquats sur l'étiquette du produit, mais elles pourraient être révisées en fonction des résultats de la réévaluation du glyphosate.

Évaluation de la valeur

Le promoteur a fourni une justification expliquant de quelle manière les allégations actuellement homologuées concernant les mauvaises herbes pourraient être extrapolées à la moutarde. Les données fournies appuient l'inclusion d'une application avant la récolte sur la moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise). Cette application avant la récolte ne peut pas être réalisée sur la moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise) cultivée pour la production de graines.

Conclusions

L'ARLA a évalué la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide liquide Roundup WeatherMAX avec technologie Transorb 2 afin d'inclure une allégation de lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans la moutarde (jaune, brune et chinoise) (condimentaire et oléagineuse).

LMR

Après examen de toutes les données disponibles, il a été déterminé qu'une LMR de 10 ppm pour le glyphosate sur et dans les graines de bourrache, de cuphée, de vipérine, de caméline cultivée, de vélar d'Orient, d'asclépiade, de radis oléifère, de pavot, de sésame et de julienne des dames offrait une protection adéquate contre les résidus de glyphosate se trouvant dans et sur ces denrées du fait de cette nouvelle utilisation. Les résidus de glyphosate dans ces denrées aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Liste de référence

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation sanitaire

PMRA# 788492. Hampton, M, 2002, GLYPHOSATE: Residue Levels on Canola (Seed) from Trials Conducted with TOUCHDOWN IQ and TOUCHDOWN XP in Canada during 2001., DACO: 7.4.1.

- PMRA# 788493. Hampton, M, 2002, GLYPHOSATE: Residue Levels on GLYPHOSATE-Tolerant Canola (Seed) from Trials Conducted with TOUCHDOWN IQ in Canada during 2001., DACO: 7.4.1.
- PMRA# 788494. Anderson, L., 2001, Residue Levels in GLYPHOSATE-Tolerant Canola from Trials Conducted in Canada during 2000., DACO: 7.4.1
- Value Assessment
- PMRA# 852741. 2007. Rationale for efficacy claims, DACO: 10.2.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

